

Des engagements thématiques précis et définis

ID logistics s'est engagée auprès de la COR en matière d'emploi et d'environnement

Favoriser l'emploi et préserver l'environnement sont les pierres angulaires de ce projet de développement d'envergure pour le territoire.

Dans un contexte de chômage très important : 3600 demandeurs d'emplois souvent non formés sur le bassin de vie , la COR et la CCPA entendent offrir des opportunités de travail aux habitants. À cet égard, la création de plus de 500 emplois (postes d'encadrement et de production) représente une perspective réjouissante et très encourageante.

=> Un Plan transport est prévu : Aucune traversée de ville : l'ensemble des transporteurs emprunteront pour les expéditions la N7 pour accéder à l'A89 et inversement pour les livraisons. 50 % de la flotte poids-lourds sera équipée de la technologie GNV sur le site.

=> Les corridors écologiques sont intégralement conservés.

La démarche environnementale d'ID Logistics répond à plusieurs objectifs :

- 1 . Mobilité et accessibilité : faciliter l'accès aux moyens de transport en commun / Rendre les espaces accessibles aux personnes à mobilité réduites
2. Patrimoine, paysage et identité : créer une perspective paysagée depuis les entrées du parc, créer 3 strates végétales, mettre en place une gestion alternative des eaux, conserver et protéger les biotopes naturels existants, créer une identité architecturale forte
3. Eau : gérer les eaux pluviales d'une façon optimale écologiquement et limiter les consommations d'eau potable
4. Énergie et Climat : optimiser l'enveloppe des bâtiments, économiser l'énergie par poste
5. Déchets: gérer les déchets au niveau de chaque parcelle; sensibiliser, promouvoir l'utilisation des bennes, optimiser les travaux de terrassement..
6. Ecosystème et biodiversité : valoriser la biodiversité, défricher la zone, lutter contre l'implantation d'espèces invasives, implanter des nichoirs et des aménagements paysagers, assurer un suivi écologique pendant 5 ans...
7. Santé : qualité sanitaires des espaces, qualité sanitaire de l'eau, nuisances sonores
8. Chantier à faible impact environnemental : signature d'une

Présentation du projet



charte, choix intégré des produits, systèmes et procédés de construction

9. Bâtiment à énergie neutre ou positive par production photovoltaïque d'électricité.

La COR a également pris des engagements de son côté :

=> Elle a adhéré récemment à la fédération ATMO , un observatoire agréé par le Ministère de l'Ecologie, du développement durable et de l'énergie pour la surveillance et l'information sur la qualité de l'air.

=> Elle va entamer un travail en collaboration avec l'Agence Régionale de Santé pour mettre en place une politique de santé publique sur le territoire.

=> Deux stations de Gaz Naturel pour Véhicules sont projetés afin d'inciter les entreprises de transport à utiliser ce carburant moins polluant.

Toutes les précisions dans le dossier de presse ci-après :

Des études sur la santé

Une collaboration active va être menée entre l'Agence Régionale de Santé et la COR afin de développer une politique de santé publique sur le territoire. Deux études vont être effectuées dans ce sens :

=> Un contrat local de santé entre l'ARS et la COR , un outil qui doit permettre de réduire les inégalités territoriales et sociales de santé sur l'ensemble du territoire de la COR. Ce contrat comprendra notamment un volet sur l'environnement et la pollution sur le territoire et les influences sur la santé.

=> Une évaluation d'impact sur la santé, centrée sur la zone des Boudes à Saint-Romain-de-Popey et ses alentours , où est projetée l'implantation d'entreprises telles qu'ID Logistics avec à la clef la création de 504 emplois. "La santé d'une population est fortement influencée par de nombreux déterminants, facteurs sociaux, économiques et environnementaux", précise ainsi l'Observatoire régional de la Santé, la souffrance des populations au chômage étant l'un de ces déterminants.

Avec ces études, la COR entend ainsi prendre en compte tous les facteurs influant sur la santé de la population pour mener à bien son indispensable politique de développement de

l'ensemble de son territoire.



Article du Progrès

24/11/2019

ZAC du Smaëdor : nouvelle réunion des opposants



Après leur dernière réunion au mois de mai, les élus du conseil municipal de Smaëdor ont décidé de convoquer une nouvelle réunion publique le mardi 19 novembre 2019 à 19 heures, au sein de la salle polyvalente de Smaëdor. Cette réunion sera ouverte à tous les citoyens et sera présidée par le maire, Jean-Louis Bouchard. Elle sera consacrée à l'élaboration du plan de concertation et de médiation (PCM) de la ZAC du Smaëdor. Le PCM est un document qui définit les modalités de concertation et de médiation entre les élus, les citoyens et les professionnels. Il est destiné à faciliter la prise en compte des intérêts de tous les acteurs concernés par le projet. Le PCM sera élaboré en concertation avec les citoyens et les professionnels. Il sera adopté par le conseil municipal de Smaëdor.

Le projet de ZAC du Smaëdor est un projet d'aménagement du territoire qui vise à développer le secteur résidentiel et commercial de Smaëdor. Le projet est divisé en plusieurs zones d'affectation. Les zones résidentielles sont destinées à accueillir de nouvelles constructions de maisons individuelles et de petits immeubles collectifs. Les zones commerciales sont destinées à accueillir de nouvelles constructions de magasins et de services. Le projet est soumis à une enquête publique. Les citoyens peuvent consulter le dossier de la ZAC et donner leur avis. Les élus du conseil municipal de Smaëdor ont décidé de convoquer une nouvelle réunion publique le mardi 19 novembre 2019 à 19 heures, au sein de la salle polyvalente de Smaëdor. Cette réunion sera ouverte à tous les citoyens et sera présidée par le maire, Jean-Louis Bouchard. Elle sera consacrée à l'élaboration du plan de concertation et de médiation (PCM) de la ZAC du Smaëdor.

Le projet de ZAC du Smaëdor est un projet d'aménagement du territoire qui vise à développer le secteur résidentiel et commercial de Smaëdor. Le projet est divisé en plusieurs zones d'affectation. Les zones résidentielles sont destinées à accueillir de nouvelles constructions de maisons individuelles et de petits immeubles collectifs. Les zones commerciales sont destinées à accueillir de nouvelles constructions de magasins et de services. Le projet est soumis à une enquête publique. Les citoyens peuvent consulter le dossier de la ZAC et donner leur avis. Les élus du conseil municipal de Smaëdor ont décidé de convoquer une nouvelle réunion publique le mardi 19 novembre 2019 à 19 heures, au sein de la salle polyvalente de Smaëdor. Cette réunion sera ouverte à tous les citoyens et sera présidée par le maire, Jean-Louis Bouchard. Elle sera consacrée à l'élaboration du plan de concertation et de médiation (PCM) de la ZAC du Smaëdor.

Le projet de ZAC du Smaëdor est un projet d'aménagement du territoire qui vise à développer le secteur résidentiel et commercial de Smaëdor. Le projet est divisé en plusieurs zones d'affectation. Les zones résidentielles sont destinées à accueillir de nouvelles constructions de maisons individuelles et de petits immeubles collectifs. Les zones commerciales sont destinées à accueillir de nouvelles constructions de magasins et de services. Le projet est soumis à une enquête publique. Les citoyens peuvent consulter le dossier de la ZAC et donner leur avis. Les élus du conseil municipal de Smaëdor ont décidé de convoquer une nouvelle réunion publique le mardi 19 novembre 2019 à 19 heures, au sein de la salle polyvalente de Smaëdor. Cette réunion sera ouverte à tous les citoyens et sera présidée par le maire, Jean-Louis Bouchard. Elle sera consacrée à l'élaboration du plan de concertation et de médiation (PCM) de la ZAC du Smaëdor.

Le projet de ZAC du Smaëdor est un projet d'aménagement du territoire qui vise à développer le secteur résidentiel et commercial de Smaëdor. Le projet est divisé en plusieurs zones d'affectation. Les zones résidentielles sont destinées à accueillir de nouvelles constructions de maisons individuelles et de petits immeubles collectifs. Les zones commerciales sont destinées à accueillir de nouvelles constructions de magasins et de services. Le projet est soumis à une enquête publique. Les citoyens peuvent consulter le dossier de la ZAC et donner leur avis. Les élus du conseil municipal de Smaëdor ont décidé de convoquer une nouvelle réunion publique le mardi 19 novembre 2019 à 19 heures, au sein de la salle polyvalente de Smaëdor. Cette réunion sera ouverte à tous les citoyens et sera présidée par le maire, Jean-Louis Bouchard. Elle sera consacrée à l'élaboration du plan de concertation et de médiation (PCM) de la ZAC du Smaëdor.

Le projet de ZAC du Smaëdor est un projet d'aménagement du territoire qui vise à développer le secteur résidentiel et commercial de Smaëdor. Le projet est divisé en plusieurs zones d'affectation. Les zones résidentielles sont destinées à accueillir de nouvelles constructions de maisons individuelles et de petits immeubles collectifs. Les zones commerciales sont destinées à accueillir de nouvelles constructions de magasins et de services. Le projet est soumis à une enquête publique. Les citoyens peuvent consulter le dossier de la ZAC et donner leur avis. Les élus du conseil municipal de Smaëdor ont décidé de convoquer une nouvelle réunion publique le mardi 19 novembre 2019 à 19 heures, au sein de la salle polyvalente de Smaëdor. Cette réunion sera ouverte à tous les citoyens et sera présidée par le maire, Jean-Louis Bouchard. Elle sera consacrée à l'élaboration du plan de concertation et de médiation (PCM) de la ZAC du Smaëdor.

Le projet de ZAC du Smaëdor est un projet d'aménagement du territoire qui vise à développer le secteur résidentiel et commercial de Smaëdor. Le projet est divisé en plusieurs zones d'affectation. Les zones résidentielles sont destinées à accueillir de nouvelles constructions de maisons individuelles et de petits immeubles collectifs. Les zones commerciales sont destinées à accueillir de nouvelles constructions de magasins et de services. Le projet est soumis à une enquête publique. Les citoyens peuvent consulter le dossier de la ZAC et donner leur avis. Les élus du conseil municipal de Smaëdor ont décidé de convoquer une nouvelle réunion publique le mardi 19 novembre 2019 à 19 heures, au sein de la salle polyvalente de Smaëdor. Cette réunion sera ouverte à tous les citoyens et sera présidée par le maire, Jean-Louis Bouchard. Elle sera consacrée à l'élaboration du plan de concertation et de médiation (PCM) de la ZAC du Smaëdor.